

Goujon asiatique

De : Fédération Nationale Pêche en France [<mailto:Federation-peche@federationpeche.fr>]

Envoyé : mardi 17 novembre 2015 10:43

Monsieur le Président,

Début octobre 2015, la presse s'est largement fait écho des résultats d'une étude de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) concernant le pseudorasbora appelé aussi 'goujon asiatique'. L'information est issue d'une communication de l'IRD, reprise à la grande échelle par la presse (<http://www.ird.fr/la-mediatheque/fiches-d-actualite-scientifique/486-le-goujon-asiatique-nouvelle-terreur-des-rivieres>).

L'inquiétude concerne surtout l'agent pathogène dont le pseudorasbora est porteur sain (une sorte de champignon du nom de *Sphaerothecum destruens*) susceptible de provoquer, dans certains cas, des mortalités piscicoles très importantes (80%). La publication scientifique sur laquelle est basée l'alerte concerne un bassin de Turquie avec des conséquences potentielles importantes pour des élevages de bar. (<http://www.nature.com/emi/journal/v4/n9/full/emi201552a.html>).

Il semble que l'agent pathogène puisse agir à puissance forte et constante mais sans épisode paroxystique ce qui lui permettrait de passer parfois inaperçu (pas de mortalités synchronisées massives) malgré les dégâts considérables qu'il peut générer. On peut considérer, que le pseudorasbora a maintenant colonisé une très large partie du territoire depuis plusieurs décennies (1975). Parmi les informations du réseau des structures associatives de la Pêche de loisir et organismes extérieurs qui auraient pu être confrontés au problème en France (aquaculteurs, pêcheurs professionnels, vétérinaires...), aucune ne rapporte des événements qui pourraient correspondre à des mortalités aussi fortes en présence du pseudorasbora, même depuis longtemps. Il semble que l'agent pathogène ne présente aucun danger pour l'homme.

Cette étude n'épuisant pas l'ensemble des interrogations légitimes que nous avons, la FNPF a récemment saisi le ministère d'une demande d'étude permettant de mesurer l'impact potentiel du pathogène sur les peuplements piscicoles en France. Nous souhaitons en effet mieux connaître, par exemple, la répartition du pseudorasbora, la présence éventuelle du pathogène ainsi que ses conséquences sur le patrimoine piscicole. Nous avons également précisé que nous étions à leur disposition pour apporter tout concours utile dans le cadre de ces recherches.

En attente d'informations plus précises sur les éventuelles actions à mener, il est souhaitable que les structures associatives de la Pêche de loisir informent leurs adhérents que l'un des moyens de limiter les difficultés est de proscrire la diffusion du pseudorasbora dans les milieux aquatiques en évitant tout transfert.

La FNPF continuera de suivre ce dossier et informera ses structures adhérentes de son évolution et des éventuelles actions à entreprendre. En l'état ce dossier doit rester sous la veille de nos structures associatives mais ne doit pas générer d'actions injustifiées à ce stade.

Une image du pseudorasbora est jointe à ce courriel à toutes fins utiles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération.

Claude ROUSTAN, Président de la FNPF

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

17 rue Bergère - 75009 Paris

Tél. 01 48 24 96 00 - Fax 01 48 01 00 65

E-mail : fnpf@federationpeche.fr

Site internet : www.federationpeche.fr

